

DÉLIBÉRATION N° 2024-13
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Date de la convocation :	
20 mars 2024	
Date de séance :	
26 mars 2024	
Date d'affichage du compte-rendu :	
28 mars 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	20
Procurations	5
Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	2

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino		X	COLOMBANI Maeva
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis		X	
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	TAMA-GEORGES Hinatea
PAVAOUAU Teura		X	TEURURAI Lowna
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia		X	LE CAILL Heinui

OBJET :

**APPROUVANT LE BUDGET
PRINCIPAL 2024 DE LA
COMMUNE DE PAPEETE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

20 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

- Vu** La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'ordonnance n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;
- Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;
- Vu** l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie française et à leurs établissements publics ;
- Vu** la circulaire n°1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;
- Vu** la circulaire n°8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;
- Vu** la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- Vu** la délibération n°2024-01 du 27 février 2024, prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2024 de la commune de Papeete ;
- Vu** la délibération n°2024-11 du 26 mars 2024, adoptant le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune de Papeete de l'exercice 2023 ;
- Vu** l'avis de la commission des finances du 19 mars 2024 ;
- Vu** le rapport n°2024-09 du 19 mars 2024 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6^e Adjointe au Maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 26 MARS 2024

ADOpte

Article 1 : Le budget principal de la commune de PAPEETE de l'exercice 2024 est approuvé et arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme de DOUZE MILLIARDS NEUF CENT VINGT QUATRE MILLIONS CINQUANTE NEUF MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS CFP (**12 924 059 683 F** CFP), répartis comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement, à la somme de HUIT MILLIARDS CINQ CENT QUATRE VINGT HUIT MILLIONS SIX CENT DOUZE MILLE DEUX CENT DIX NEUF FRANCS CFP (**8 588 612 219 F** CFP) ;
- En recettes et en dépenses d'investissement, à la somme de QUATRE MILLIARDS TROIS CENT TRENTÉ CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS CFP (**4 335 447 464 F** CFP).

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Heinui LE CAILL

Monsieur Le Maire

Michel BUIILLARD



RAPPORT 2024-09

Relatif à un projet de délibération approuvant le budget principal de l'exercice 2024 de la commune de Papete.

Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs les Adjointes au Maire,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.
Ce projet de budget s'inspire des arbitrages effectués lors de la commission des finances qui s'est tenue le 19 mars 2024, ainsi que des orientations budgétaires débattues lors de la séance du 27 février dernier.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les recettes

Les recettes ont été évaluées avec prudence compte tenu des incertitudes qui pèsent sur la pérennité de nos ressources. Les résultats de l'exercice écoulé de la section de fonctionnement sont pris en compte sur le budget de l'année 2024.

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Propositions 2024
Chapitre 013-Atténuation de charges	50 000 000	55 000 000
Chapitre 70-Produits des services	439 400 000	465 200 000
Chapitre 73-Impôts et taxes	3 073 200 000	3 195 600 000
Chapitre 74- Dotations et participations	2 407 900 000	2 404 200 000
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	24 500 000	26 500 000
Chapitre 76- Produits financiers	0	0
Chapitre 77- Produits exceptionnels	15 500 000	17 000 000
Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	0	0
Total recettes réelles	6 010 500 000	6 163 500 000
Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	125 000 000	195 500 000
Total recettes d'ordre	125 000 000	195 500 000
TOTAL DES RECETTES	6 135 500 000	6 359 000 000
Chapitre 002 - Solde d'exécution	1 908 543 069	2 229 612 219
Total général des recettes	8 044 543 069	8 588 612 219

Pour les chapitres 76 et 78, les recettes étant incertaines d'un exercice sur l'autre, ils font l'objet d'inscriptions en cours d'exercice au vu des réalisations.

b) Les dépenses

Compte tenu de l'intégration du résultat 2023, il nous est possible d'inscrire la totalité des dépenses de fonctionnement planifiées dès le débat d'orientation budgétaire.

L'objectif de maîtrise des coûts de fonctionnement est encore pour cette année d'actualité.

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Propositions 2024
Chapitre 011-Charges à caractère général	1 542 500 000	1 620 470 000
Chapitre 012-Charges de personnel	3 664 700 000	3 868 500 000
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	1 106 700 000	1 136 650 000
Chapitre 66-Charges financières	16 000 000	9 000 000
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	25 700 000	25 500 000
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	80 000 000	25 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	30 278 069	53 492 219
Total dépenses réelles	6 465 878 069	6 738 612 219
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	418 165 000	620 000 000
023 Virement à la section d'investissement	1 160 000 000	1 230 000 000
Total dépenses d'ordre	1 578 165 000	1 850 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	8 044 543 069	8 588 612 219

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20240326-DEL2024_013

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les recettes

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Propositions 2024
Chapitre 024- Produit de session des immobilisations	9 900 000	150 000 000
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	670 912 555	273 900 000
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	2 094 636 233	1 903 713 388
Total recettes réelles	2 775 448 788	2 327 613 388
Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	1 160 000 000	1 230 000 000
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	470 821 300	620 000 000
Chapitre 041-Opérations patrimoniales	0	0
Total recettes d'ordre	1 630 821 300	1 850 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	4 406 270 088	4 177 613 388
Solde d'exécution reporté (excédent)	44 763 864	157 834 076
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	4 451 033 952	4 335 447 464

b) Les dépenses

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2024 correspondent à la fois aux besoins exprimés par les élus et les services lors de l'élaboration budgétaire 2024, et aux opérations dans leur totalité votées par l'assemblée délibérante.

Ces dépenses sont toutes destinées à enrichir le patrimoine de la collectivité ou à augmenter sa durée de vie.

Libellé	Crédits ouverts en 2023	Propositions 2024
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	462 146 854	365 022 243
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	3 193 445 063	3 409 776 114
Chapitre 23- Immobilisation en cours	478 195 735	283 471 218
Chapitre 27- Autres immobilisations financières	1 320 000	0
Total dépenses d'équipement	4 135 107 652	4 058 269 575
Chapitre 13- Subvention d'investissement	42 465 000	0
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	140 000 000	75 000 000
Chapitre 020- dépenses imprévues	14 905 000	6 677 889
Total dépenses financières	197 370 000	81 677 889
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	118 556 300	195 500 000
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	0
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	4 451 033 952	4 335 447 464

Poursuite de nos grands projets d'investissement pour 2024 déjà engagés sur 2023

- Désamiantage de l'école Pinai
- Éclairage public centre-ville phase 4
- Acquisition foncière Manuhoe seconde tranche, Gauguin, Quartier Villerme
- Travaux de dépollution et déconstruction terrain du CRSD
- Études carrefour place de l'autonomie et plateau sportif Vaitavatava
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Manuhoe
- Réseau Eaux pluviales/ Eaux usées Mamao
- Travaux de cheminement en centre-ville pour les personnes à mobilité réduite

Nouvelles opérations pour 2024 :

- Clôture et portails Hiti Vai nui/Vaitama
- Travaux centre-ville accessibilité Personnes à mobilité réduite
- Travaux de désamiantage de l'Hôtel de ville
- Travaux de vidéo-surveillance cimetière de l'URANIE
- Caméras mobiles pour les dépôts sauvages.
- Equipements son et vidéo pour le marché municipal
- Acquisition foncière aux abords de l'école PINAI en vue de l'élargissement de la voirie



- Construction d'une maison du recueillement et divers travaux au cimetière de l'Uranie
- Travaux de réfection du plateau sportif de TEMAURI Village et réaménagement des points de collecte
- Rénovation et embellissement de la façade de la cathédrale
- Construction des hangars de la « cellule manifestations publiques » et ceux des « Polyvalents » à TIPAERUI.

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de budget principal 2024.

Papeete le 19 mars 2024
Le rapporteur
Alice RIJKAART
6^{ème} adjointe au maire